



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5317

Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de l'événement "Traversée de Lyon à la nage avec palmes" le 19 janvier 2020

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5317 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION THALASSA LYON PLONGEE POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "TRAVERSEE DE LYON A LA NAGE AVEC PALMES" LE 19 JANVIER 2020 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Club Thalassa Lyon Plongée, dont le siège social est situé au 3 rue Jouffroy d'Abbans à Lyon 9^e, organise la 40^e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le dimanche 19 janvier 2020.

L'association, créée en 1978, a pour objet la pratique et la formation à la plongée sous-marine et à la nage avec palmes, en milieu naturel et en piscine.

Cette course de nage avec palmes est le rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau.

Cette traversée de 8 km dans le Rhône, entre la passerelle de la Paix et le pont Raymond Barre, est inscrite au calendrier fédéral de la discipline. Elle s'adresse à tous les sportifs licenciés de toutes les fédérations d'eau confondues (plongée, triathlon, natation...) ; 400 participants sont attendus pour cette édition. Cette compétition est également ouverte à la catégorie hydrospeed (nage avec support).

La sécurité des participants est assurée par des sauveteurs secouristes de la SNSM, des sauveteurs secouristes de l'UNASS et une flotte de bateaux suiveurs accompagnée de kayaks du club CKLOM.

L'arrivée est située à 300 mètres en aval du Pont Raymond Barre. Une collation sera proposée à l'ensemble des participants. L'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu à la Cité Scolaire Internationale.

Cet événement est un moyen de promotion du club et de ses différentes activités.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont :

- d'augmenter le nombre de participants ;
- de découvrir Lyon sous un autre angle ;
- de défendre des valeurs telles que le dépassement de soi, le plaisir et le respect de l'environnement ;
- de faire découvrir au public lyonnais non initié la pratique de ce sport et une compétition de qualité aux spectateurs.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'assurer la promotion et le développement de cette discipline auprès des Lyonnais.

En 2019, l'association Club Thalassa Lyon Plongée a reçu une subvention de 1 000 euros de la Ville de Lyon par la délibération n° 2019/4444 du 21 janvier 2019.

Cette année, l'association a sollicité une subvention à hauteur de 1 500 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 7 500 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 euros à l'association Club Thalassa Lyon Plongée.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 1 000 euros est allouée à l'association Club Thalassa Lyon Plongée pour la 40^e « Traversée de Lyon à la nage avec palmes », le 19 janvier 2020.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT